

**Conseil de Paris du 15,16,17 décembre 2020**

**VOEU**

**Déposé par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris, les Républicains, Centristes et Indépendants du 12eme arrondissement**

**Relatif à la gestion du Bois de Vincennes**

Vu la Charte d'Aménagement du Bois de Vincennes signée par le maire de Paris le 26 avril 2003 ;

Vu le Plan Arboricole 2006-2020 ;

Vu le Plan Biodiversité voté en Conseil de Paris de mars 2018 ;

Vu le Plan Climat de la ville de Paris qui se fixe un principe de neutralité carbone à l'horizon 2050 ;

Considérant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique qui a l'ambition d'intégrer avec un très haut niveau d'exigence, tous les sujets environnementaux ;

Considérant les nombreuses concessions, conventions d'occupations et manifestations accordées par la Ville de Paris dans le Bois de Vincennes et le renouvellement récent de certaines d'entre elles (Chalet de la Porte Jaune, We Love Green etc...) en ce début de mandature ;

Considérant que le Bois de Vincennes fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air ;

Considérant que le maintien de la foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly ;

Considérant que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Ile-de-France de 2017 concernant la gestion des Bois de Boulogne et de Vincennes met en évidence des améliorations possibles, en particulier dans l'évaluation et le suivi des travaux annoncés par les titulaires de conventions d'occupation du domaine public ;

Considérant que ce même rapport relève que les chartes prévoient la mise en place d'un Observatoire des Bois destiné à faciliter l'analyse de « l'impact de la gestion sur le milieu naturel pour estimer le degré de satisfaction du public et pour apprécier l'adéquation sociale, économique et environnementale » et que cet observatoire n'a toujours pas été créé ;

Considérant que la CRC affirme que la concertation avec les communes riveraines a été insuffisante en raison de l'absence d'outil d'évaluation des projets et de leur conséquence sur les communes riveraines ;

Considérant que le Comité du Bois qui réunit les communes limitrophes du Bois de Vincennes ne se réunit plus depuis plusieurs années ;

**Sur proposition de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris, le Conseil du 12ème arrondissement demande à la Maire de Paris :**

**- La mise en place d'un audit indépendant pour évaluer la conformité de la gestion des bois avec les engagements écologiques de la Ville ;**

**- Que les résultats de cet audit soient présentés et débattus en séances du Conseil d'arrondissement du 12eme et en Conseil de Paris ;**

**- Qu'à la suite de cet audit, l'Observatoire des Bois soit créé par la Maire de Paris, en associant également les communes riveraines et que le Comité du Bois soit réuni au minimum une fois par an.**